

Ce guide a pour objectif d'aider les équipes à concevoir et à mettre en œuvre un enseignement de découverte professionnelle prenant davantage en compte les évolutions introduites par la réforme du collège.

1. Eléments de contexte

1.1. Cadre et objectifs

Les élèves, de la classe de 3^e PEP, suivent un volume annuel de 216 heures de découverte professionnelle (DP). Cet horaire comprend les activités en établissements (lycées, CFA) et celles de découverte en lien avec les entreprises (visites, stages...).

Le contenu de la DP prend appui sur le référentiel du parcours Avenir. Cet enseignement concourt à la découverte des métiers et des formations relevant de plusieurs champs professionnels.

La DP doit permettre à chaque élève de mieux comprendre le monde économique et professionnel, de connaître la diversité des métiers et des formations, de développer le sens de l'engagement et de l'initiative et d'élaborer le projet d'orientation scolaire et professionnelle. La DP doit contribuer également à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

La réflexion, la recherche, le questionnement, puis le choix par l'élève des parcours de formation, auxquels il aspire, se construisent, avec l'équipe pédagogique, dans tous les moments de la formation (DP et disciplines).

1.2. Limites du fonctionnement actuel

Les observations de terrain et les entretiens conduits dans les établissements, mettent évidence les points de vigilance suivants :

- DP limitée dans certains établissements, avec des rotations systématiques sur l'ensemble des plateaux techniques,
- Séquences de pré-professionnalisation de plusieurs semaines en « atelier »,
- Offre réduite qui se limite parfois à un seul secteur (de l'industriel ou du tertiaire),
- Nombre de semaines de stage en entreprise important,
- DP attribuée aux enseignants du domaine professionnel pour compléter leur service,
- Manque de formalisation des projets pédagogiques,
- Insuffisance d'exploitation des projets en termes d'apprentissages.

2. Repères pour la mise en œuvre

La planification, l'organisation et les contenus de la DP doivent être construits en mai-juin pour l'année suivante, par l'équipe pédagogique.

2.1. Acteurs et pilotage

Pour une mise en œuvre et un fonctionnement efficaces, la désignation d'un référent DP est recommandée (un enseignant EP, un enseignant EG, un binôme EG-EP, ou le DDFPT).

Tous les membres de l'équipe éducative ont vocation à contribuer, en fonction des activités prévues, à la découverte professionnelle. Pour certaines activités, en établissements, les agents des services administratifs et techniques peuvent être associés et apporter des témoignages.

2.2. Organisation horaire

La dotation horaire annuelle est de 216 heures. Afin de mettre en place les activités attendues de la DP, positionner un bloc horaire de 4 heures sur une demi-journée (de préférence l'après-midi) apparaît comme le plus pratique. Pour faciliter le fonctionnement de la DP (le pilotage et la coordination), la disponibilité de deux enseignants sur ce bloc est recommandée. Ainsi des activités différenciées, de la co-animation, des déplacements vers des lieux de visite et l'organisation d'événements avec des partenaires (professionnels, intervenants extérieurs...) seront favorisés.

2.3. Actions et activités possibles

Les activités doivent s'appuyer sur plusieurs champs professionnels relevant de secteurs professionnels différents, que ce soit lors des séquences de découverte des métiers et des formations ou bien lors de visites d'information, de séquences d'observation, voire de stages d'initiation réalisés en entreprise, administration ou association. Les séquences doivent être anticipées, préparées, et faire l'objet d'un bilan, au regard des objectifs fixés par le référentiel du parcours Avenir et celui du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Le temps, consacré à l'appropriation et à l'analyse, par les élèves, des contenus des activités, doit être conséquent, afin de formaliser les apprentissages (les sorties, les visites... sont des moyens et non des objectifs).

Dans tous les cas, il faut effectuer des choix qui garantissent l'équilibre et la complémentarité des actions (voir schéma de l'annexe) et éviter la dispersion.

2.3.1. S'appuyer sur plusieurs champs professionnels

- Veiller à l'équilibre des activités de découverte des champs tertiaire et industriel de l'établissement et celles de l'extérieur,
- Travailler en réseau et en partenariat avec d'autres établissements afin de compléter la découverte des champs professionnels,
- Proposer des mini stages aux élèves dans le cadre de la personnalisation des parcours,
- Inviter des établissements extérieurs (LP, LGT, CFA...) pour qu'ils présentent leurs champs professionnels,
- ...

Points de vigilance :

- Limiter le temps des séquences en « atelier » (maximum 8h) pour recentrer l'activité sur la découverte des champs professionnels et des formations, permettant ainsi d'identifier les spécialités de diplômes sanctionnant ces formations et les métiers qui s'y rattachent (présentation des formations et ses débouchés, visite du plateau technique, information sur les métiers, présentation du diplôme...).
- Cibler les champs professionnels permettant l'accès en seconde professionnelle ; un champ professionnel étant généralement commun à plusieurs bacs professionnels.

2.3.2. Découvrir des métiers et des milieux professionnels :

L'objectif visé est de faire découvrir concrètement différents métiers (le quotidien d'un menuisier, d'un pilote de ligne de production, d'un pâtissier, d'un aide-soignant, d'un cuisinier, d'un agent de sécurité etc.) mais aussi de comprendre comment se met en place et se coordonne le travail dans une organisation (petite ou grande entreprise, administration, EHPAD, laboratoire, association etc.)

Activités possibles :

- Visites, séquences d'observation ou stages,
- Visite de salons, forums etc.
- Intervention d'acteurs économiques en établissement,
- Partenariat et utilisation d'outils de la mission académique école entreprise MA2E,
- Sollicitation de réservistes citoyens en relation avec le monde économique,
- Concours et autres projets (Je filme le métier qui me plait, Mini-entreprise EPA, Batissiel...).

Points de vigilance :

- La complémentarité et la diversité des activités est à privilégier sur l'exhaustivité.
- Le rôle de l'équipe pédagogique dans les modalités d'organisation des stages est fondamental pour :
 - Accompagner l'élève dans la recherche du lieu de stage,
 - Sécuriser l'élève avant son départ,
 - Préparer l'élève à observer le milieu professionnel,
 - Accompagner et suivre l'élève pendant la période de stage, dans le cadre de visites,
 - Opérer une exploitation pédagogique des stages lors du retour des élèves,
 - Évaluer, pour chaque élève, les activités développées au cours des stages et les exploiter en lien avec les huit composantes du socle.

2.3.3. Découvrir des formations, les modalités d'accès et les diplômes :

- Découvrir des formations du LP d'accueil et de quelques établissements extérieurs (LP, LGT, CFA...).
- Connaître les principaux diplômes (baccalauréat professionnel, baccalauréat technologique, brevet des métiers d'art, brevet professionnel, CAP, mention complémentaire, BTS...).
- Découvrir comment et où il est possible de préparer des diplômes (en formation initiale sous statut scolaire ou par apprentissage, en formation continue), où se renseigner (CIO, Onisep...), et, informer sur la sélectivité des formations professionnelles.
- Favoriser les Immersions en EG et en EP dans une classe de seconde professionnelle pour permettre aux élèves d'appréhender les exigences de la scolarité en formation professionnelle.

Activités possibles :

- Recherches à l'aide des ressources de l'Onisep,
- Présentation par des professeurs intervenant dans les voies professionnelles et technologiques,
- Immersion dans des formations professionnelles du lycée,
- Témoignage d'élèves et d'anciens élèves,
- Visites et mini stages dans les autres établissements (LP, LGT, CFA...),
- ...

Synthèse du point 2.3 :

Il est important d'exploiter les différentes activités réalisées par les élèves (recherches, observations, participations et actions dans des projets...) pour leur montrer la nécessité de s'investir en classe de troisième et faire émerger les exigences en termes de compétences,

de connaissances (prérequis) et de savoir être pour une orientation réussie répondant à l'ambition et à la concrétisation du projet personnel de formation de chaque jeune.

2.4. Suivi de la DP

La DP, ancrée dans le parcours Avenir, contribue à la fois à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et à l'élaboration du projet d'orientation des élèves, il est donc nécessaire de garder la trace des travaux réalisés et d'assurer le suivi des actions réalisées et des acquisitions (progression, positionnement, évaluation des élèves) au cours des différentes activités.

Support et outils possibles :

- Grille d'évaluation avec une échelle descriptive pour l'évaluation des activités,
- Fiche de synthèse des objectifs de la DP (résultats attendus et ceux atteints),
- Rapport de stage à l'issue de chaque période de stage
- Document valorisant les expériences et les compétences scolaires et extra-scolaires,
- Application Folios qui permet une mise en cohérence du parcours de l'élève et l'aide à articuler les étapes de son projet et à devenir acteur de ses choix.

Annexe : Schéma synthétique et non exhaustif de la DP

